



ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. CONDITIONS D'ADMISSION

A. CONDITIONS D'ADMISSION AU COLLÈGE

1. Conditions de participation au test d'entrée en sixième

L'admission en classe de sixième au collège-lycée scientifique SIGMA se fait par voie de tests écrits. Le test d'entrée en classe de sixième est ouvert aux élèves des deux sexes du cours moyen 2ème année (CM2), âgés de 13 ans au plus au 31 décembre de l'année du test. Tout candidat au test doit, en outre, remplir les conditions suivantes:

- ne pas avoir redoublé une classe du cours moyen (CM1 ou CM2) ;
- avoir obtenu, en classes du cours moyen (CM1 et CM2) une moyenne générale annuelle au moins égale à 08/10 ;
- avoir obtenu, en classes du cours moyen (CM1 et CM2) une moyenne annuelle au moins égale à 08/10 dans chaque matière scientifique (Mathématiques, Edusivip) et 08/10 en Français ;
- avoir obtenu, au CEPD un total au moins égal à 115 points, avec les notes minimales indiquées ci-dessous:

1- des notes respectives en calcul mental, exercices écrits de calcul et problème au moins égales à 08/10, 16/20 et 08/10 ;

2- une note en EDUSIVIP au moins égale à 08/10 ;

3- des notes respectives en dictée-questions, étude de texte et rédaction au moins égales à 14/20 ; 14/20 ; 7/10.

2. Déroulement du test

Le test portera sur les disciplines et épreuves suivantes :

Mathématiques : Epreuve unique de mathématiques (Durée : 1 heure 30 minutes, coefficient 3) ;

Edusivip : Epreuve unique d'Edusivip (Durée : 45 minutes, coefficient 1)

Français : Epreuve unique de rédaction (Durée : 1 heure, coefficient 2)

Les épreuves porteront sur l'entièreté des programmes officiels de la classe du cours moyen 2ème année permettant de déceler l'excellence et l'esprit scientifiques des élèves. Les candidats arrivés cinq (5) minutes après le démarrage d'une épreuve ne sont pas autorisés à la composer.

La liste des candidats admis est établie par ordre de mérite dans la limite des places mises en compétition. Une liste d'attente correspondant au cinquième (1/5) du nombre de candidats admis est établie après le test. La liste des candidats déclarés définitivement admis et celle des candidats de la liste d'attente sont publiées sur le site internet de SIGMA.

B. CONDITIONS D'ADMISSION AU LYCEE

1- Conditions de participation au test d'entrée en seconde S

L'admission en classe de seconde S au collège-lycée scientifique SIGMA se fait par voie de tests écrits. Le test d'entrée en classe de seconde est ouvert aux élèves des deux sexes de la classe de troisième, âgés de 17 ans au plus au 31 décembre de l'année du test. Tout candidat au test doit, en outre, remplir les conditions suivantes:

- ne pas avoir redoublé une classe du collège pour des raisons d'insuffisance de résultats ;
 - avoir obtenu, en classes de quatrième et de troisième, une moyenne annuelle au moins égale à 14/20 dans chaque matière scientifique (Mathématiques, Physique-Chimie-Technologies et SVT) et 14/20 en anglais ;
 - avoir obtenu, en classes de quatrième et de troisième, une moyenne générale annuelle au moins égale à 14/20 ;
 - avoir obtenu, au BEPC, une moyenne générale au moins égale à 14/20, avec les notes minimales indiquées ci-dessous :
1. Mathématiques : au moins 14/20 ;
 2. Physique-Chimie-Technologies (PCT) : au moins 16/20 ;
 3. Science de la Vie et de la Terre (SVT) : au moins 16/20 ;
 4. Anglais : au moins 14/20.

2- Déroulement du test

Le test portera sur les disciplines et épreuves suivantes :

Mathématiques : Epreuve unique de mathématiques (Durée : 2 heures, coefficient 3) ;

Physique-Chimie-Technologies (PCT): Epreuve unique de physique-chimie-technologies (Durée : 2 heures, coefficient 2)

Test psychotechnique : Epreuve unique de test psychotechnique (Durée : 1 heure, coefficient 1)

Les épreuves porteront sur l'entièreté des programmes officiels de la classe de troisième pour permettre de déceler l'excellence et l'esprit scientifiques des élèves.

Les candidats arrivés cinq (5) minutes après le démarrage d'une épreuve ne sont pas autorisés à la composer.

La liste des candidats admis est établie par ordre de mérite dans la limite des places mises en compétition. Une liste d'attente correspondant au cinquième (1/5) du nombre de candidats admis est établie après le test. La liste des candidats déclarés définitivement admis et celle des candidats de la liste d'attente sont publiées sur le site internet de SIGMA.

3- Cas particulier des élèves de SIGMA

Les élèves ayant obtenu le BEPC au collège scientifique SIGMA et remplissant les conditions de participation au test d'entrée en seconde sont exemptés du test et sont automatiquement reçus(e) en classe de seconde S.

II. FRAIS

A. Frais de scolarité

Ces frais sont payés en une, deux ou trois tranches **ou encore suivant les possibilités du parent après négociation avec le service de la comptabilité.**

Le tableau ci-dessous présente les différents paiements par tranches.

Niveaux	Total annuel	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
		Avant le 18 septembre 2024	Avant le 16 décembre 2024	Avant le 17 mars 2025
Collège	580 000 FCFA	230 000 FCFA	200 000 FCFA	150 000 FCFA
Lycée	660 000 FCFA	280 000 FCFA	230 000 FCFA	150 000 FCFA

NB : **La première tranche doit être payée au plus tard à la rentrée.**

B. Frais de cantine

Niveaux	Total annuel
Collège	220 000 FCFA
Lycée	230 000 FCFA

N.B. : **La totalité des frais de cantine doit être payée au plus tard à la rentrée.**

La cantine comporte 3 options :

- Abonnement à la cantine (**consulter le tableau cantine ci-dessus**) ;
- Non-abonnement à la cantine (**1^{er} cas**) : le parent vient chercher l'élève à la grande pause et le ramène avant la reprise des cours (**Frais à payer = 0 FCFA**) ;
- Non-abonnement à la cantine (**2^{ème} cas**) : l'élève apporte son repas et le consomme à l'école à la grande pause (**Frais à payer = 70.000 FCFA pour usage de commodités**).

C. Frais d'inscription (Collège et Lycée)

Inscription au Collège : 50.000FCFA

Inscription au Lycée : 70.000FCFA

N.B. : Ces frais de 1^{ère} inscription ne sont pas remboursables en cas d'annulation d'inscription ou de départ anticipé.

D. Modalités de Paiement

Les règlements se font :

- Soit en espèce à la comptabilité du CLS SIGMA ;
- Soit par virement bancaire sur le compte de l'établissement;
- Soit par versement d'espèces sur le compte de l'établissement.

La justification de virement ou de versement sur le compte doit être déposée à la comptabilité de l'école dans les plus brefs délais.

ATTENTION : Toujours préciser sur le bordereau de versement les Nom, Prénoms et la Classe de l'élève. Pour garantir le bon déroulement de la scolarité de votre enfant, merci de respecter scrupuleusement cet échéancier. N'hésitez pas à revenir rapidement vers la direction en cas d'imprévu.



Le règlement par chèque ne sera autorisé que ponctuellement et avec l'accord préalable du chef d'établissement.



En cas de chèque rejeté pour insuffisance de provision, une pénalité de 15.000 FCFA s'ajoutera aux droits dus par les familles. En cas de rejet pour d'autres motifs, les frais de chèque impayé prélevés par la banque sur le compte de l'établissement seront refacturés à l'identique au parent.



Une pénalité de 10% de majoration sur les frais de scolarité dus est applicable au-delà de la date limite de paiement après la 2ème lettre de rappel restée sans suite dans un délai de 10 jours ouvrés.



En cas de non-respect du calendrier des paiements, l'établissement se réserve le droit de prononcer une exclusion temporaire de l'élève.

E. Autres frais (Collège et Lycée)

COTISATIONS :

APECSS (Association des Parents d'Elèves du Collège-Lycée Scientifique SIGMA)

Les fonds récoltés (**5 000 FCFA par famille**) dès l'inscription des enfants, sont intégralement reversés à l'Association des Parents d'Elèves du Collège-Lycée Scientifique SIGMA.

III. HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Pour les classes de 6ème S et 5ème S : 06h50 - 14h50
- Pour les classes de 4ème S jusqu'en Terminale S : 06h50 - 15h50

Mercredi

- Pour toutes les classes : 06h50 - 11h40

IV. INFORMATIONS SUR LES ENTRÉES ET RETOURS TARDIFS, RADIATIONS EN COURS D'ANNÉE DE L'ÉLÈVE

En Cas de démission ou de radiation d'un élève en cours d'année, l'établissement facturera la famille selon les règles suivantes :

- tout trimestre commencé reste dû ;
- la date de départ de l'élève doit être notifiée par écrit à l'administration de l'établissement au moins 15 jours à l'avance ;
- les départs au-delà du 31 mars n'ouvrent pas droit à la réduction des droits de scolarité et des autres frais.
- la facturation au prorata temporis, à compter de la date de sortie effective de l'élève, sera appliquée sur les droits de restauration.

V. TENUE SCOLAIRE

Pour aider à créer un meilleur environnement d'apprentissage pour les élèves, les normes concernant la tenue vestimentaire des élèves doivent être respectées chez SIGMA.

[Visiter notre site de politique vestimentaire](#)

SCANNE MOI



<http://bit.ly/41KErGN>

VI. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Il s'agit des clubs suivants :

- **Anglais**

- **Musique**
- **Arts Plastiques**
- **Danse**
- **Technologie**
- **Basketball**
- **Football**
- **Natation**
- **Taekwondo**
- **Etc .**

N.B. : **Le club d'anglais est gratuit et obligatoire pour tous les élèves.** Par contre les autres clubs sont payants, mais l'adhésion reste volontaire



Les frais d'adhésion aux clubs sont définis en début d'année et chaque élève n'a la possibilité que de s'inscrire pour **3 clubs au maximum.**

VII. DOSSIERS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1. 01 photocopie de la fiche d'état civil ou extrait de naissance ;
2. 01 copie originale de la délégation d'autorité parentale (pour les enfants mineurs ne vivant pas avec les parents) ;
3. 01 photocopie des bulletins trimestriels de l'année écoulée, et des deux dernières années scolaires ;
4. 01 certificat de sortie du chef de l'établissement d'où vient l'élève indiquant la décision de fin d'année ;
5. 01 photocopie du carnet ou livret de vaccination de l'élève (BCG, Diphtérie, Tétanos, Polio, Fièvre jaune, Méningite obligatoires) ;
6. 01 certificat médical attestant que l'élève est apte à vivre en collectivité ;
7. 02 photos passeports ;
8. 01 photocopie du relevé du CEPD ou du BEPC (en fonction de la classe demandée)

VIII. PROCEDURES DE PRESENCE AU CLS SIGMA

Les parents/tuteurs doivent signaler les absences, les arrivées tardives et les départs anticipés à la cellule vie scolaire de l'établissement.

Visitez notre page web des procédures de présence

SCANNE MOI



<http://bit.ly/41wYbNZ>

IX. FOURNITURES SCOLAIRES

Visitez notre page web des fournitures scolaires

SCANNE MOI



<http://bit.ly/42MbjzF>

X. FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

En remplissant ce formulaire, vous confirmez votre préinscription au collège-lycée scientifique pour le compte de l'année scolaire 2023-2024

Scanner pour vous inscrire

SCANNE MOI



<https://bit.ly/3oBC6A8>